



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la
commune de MAZERES-SUR-SALAT**

Séance du 25 avril 2008

**MAIRIE de (31260)
Mazères-sur-Salat**

L'an deux mille huit et le vingt cinq avril à 21 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazères-sur-Salat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. Pierre CASTERAS.

Présents : CASTERAS Pierre, ALCAIDE Manuel, BLANC Béatrice, HERNANDO Claude, Marcel ARTIGAS, BODIN Danielle, DENISE Sigrid, DOUGNAC Jean Claude, DUCLOS Christine, FARINE Colette, GRISPAN Jérôme, PINTAT Patrick.

Absents excusés : CANAL Jean, CIGAGNA Albert, GARDELLE Céline

Secrétaire de Séance : GRISPAN Jérôme.

Objet : droit de préemption

Monsieur le Maire informe que la commune s'est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme, et qu'il est possible en application de l'article L 211- 1 du code de l'urbanisme d'instituer un droit de préemption urbain uniquement sur les zones urbaines ou les zones d'urbanisation future.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones urbaines U et d'urbanisation future II UA, délimitées sur le Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pierre CASTERAS



Certifié exécutoire par le Maire

Compte-tenu de la réception en sous-préfecture le 05.05.2008

Et de la publication le : 06.05.2008

Le Maire,
Pierre CASTERAS

